

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

Commune de MARCK

SOCIÉTÉ AS - 24

STATION DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société AS-24 dont le siège social se situe Parc tertiaire Ar Mor - 1, Boulevard du Zénith – BP 90272 – 44818 SAINT HERBLIN cedex, a déposé une demande et un dossier à l'effet d'être enregistrés, pour le réaménagement de la station de distribution de carburants sise Z.A.C des Pins – Transmarck, sur la commune de MARCK (62730).

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 17 novembre 2016.

Le dossier est consultable en mairie de MARCK, lieu d'implantation du site du **lundi 12 décembre 2016 au jeudi 12 janvier 2017 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement ou par voie électronique à l'adresse suivante « pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr » avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est la Préfète du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.